

ÉCOGÎM

Bulletin de veille

Mot de la directrice



Depuis le printemps 2012, le CREGÎM permet à la population d'accéder, via sa page Facebook, à une foule d'informations liées au secteur environnemental. Le CREGÎM a créé sa propre page afin d'élargir la clientèle visée par son mandat d'information, de sensibilisation et d'éducation en rejoignant une nouvelle génération d'aveur d'information rapide (les surfers sur le web).

Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD), du 14 au 21 octobre 2012.



Cette année, et particulièrement au cours des prochains mois, le CREGÎM mettra l'accent sur le « Réemploi ». Donner une seconde vie à ce qu'on pourrait qualifier de matière résiduelle ou d'objet désuet, démodé. Et comme la durée de vie de la plupart des produits mis en marché est de plus en plus courte, il faut parfois s'inspirer des idées provenant de certains penseurs à l'imagination fertile. Facebook est pour nous actuellement, un bon moyen pour faire connaître ces idées. À vous d'en juger. Nous vous invitons donc à visiter régulièrement notre page, question de vous inspirer et de contribuer concrètement à réduire la masse totale de matières résiduelles générées.

Dans ce numéro :

<i>Tournée ICI ON RECYCLE</i>	2
<i>Programme REP</i>	2
<i>RECYC ECO</i>	3
<i>Loi C-38</i>	3
<i>La Pointe au Maquereau</i>	4
<i>Bacs bruns dans Rocher-Percé</i>	5
<i>Semaine de la coopération</i>	6
<i>Chasse à l'original : sondage</i>	6
<i>Le CBVRB félicité par le MDDEFP</i>	7
<i>Cimenterie de Port-Daniel</i>	7
<i>CREGÎM 2.0</i>	9



Le CLD Avignon récompensé pour sa performance.

Mercredi le 3 octobre dernier se tenait, à Bonaventure, l'édition 2012 de la tournée ICI ON RECYCLE! présentée par Recyc-Québec, en collaboration avec le CREGÎM. Lors de cet événement, les participants ont tout d'abord assisté à une présentation des représentants de Recyc-Québec au sujet du programme ICI ON RECYCLE! destinée aux industries, commerces et institutions. Plusieurs enjeux ont été abordés quant aux 3R-V (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation). On y a entre autres abordé l'entrée en vigueur des nouvelles réglementations dont la « Responsabilité élargie des producteurs » qui oblige maintenant les fabricants à effectuer le suivi de leurs produits et assumer les coûts reliés à leur récupération.

L'activité s'est terminée par un cocktail où le bon travail de l'équipe du CLD Avignon en matière de récupération a été souligné. C'est sous de chaleureux applaudissements que la directrice générale du CLD, madame Éleine Bernier, s'est vue remettre le sceau argent de l'attestation de niveau 3 (performance) de Recyc-Québec. Toutes nos félicitations à l'équipe du CLD Avignon, chef de file en matière de saine gestion des matières résiduelles!!

Pour plus de renseignements sur les nouvelles réglementations ou les programmes d'aide financière disponibles pour favoriser une saine gestion des matières résiduelles, nous vous invitons à consulter le site internet de Recyc-Québec :

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca.



Madame Éleine Bernier, directrice générale du CLD Avignon s'est vue remettre le sceau argent de l'attestation niveau 3 de Recyc-Québec.

Responsabilité élargie des producteurs (REP)

Au cours des derniers mois, la mise en application du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises a débutée.



Nous avons récemment entendu parler du volet concernant les produits électroniques. Toutefois, cette réglementation dont l'adoption remonte à juillet 2011, touche plusieurs autres catégories de produits. L'objectif visé par ce règlement est d'éviter l'élimination de grandes quantités de rebuts auxquels on peut donner une deuxième vie et dont l'enfouissement ou l'incinération peut être très nocif pour l'environnement et notre santé. Depuis plusieurs années déjà, les producteurs de peinture et d'huile sont contraints d'en assurer la disposition de manière écologique et sécuritaire. Les produits visés par l'élargissement de cette réglementation sont : les antigels et liquides de refroidissement, les lampes au mercure, les piles et les produits électroniques. Pour tous les détails sur ce règlement et son application : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/rep.asp>

Les produits écologiques, comment s'y retrouver ?

RECYC ECO constitue la marque de reconnaissance des programmes de certification élaborés et gérés par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'initiative de RECYC-QUÉBEC.

Pour les fabricants, RECYC ECO prouve la valeur ajoutée de leurs produits en livrant de l'information vérifiée et vérifiable à leurs clients. Pour les acheteurs institutionnels et les consommateurs, RECYC ECO représente une garantie d'authenticité et un repère reconnu qui appuie et facilite leur choix de consommer de façon responsable.



Une information fiable et objective

RECYC ECO transmet à l'acheteur une information claire, uniforme et vérifiée systématiquement par une tierce-partie, soit le BNQ. Avec ses standards rigoureux, RECYC ECO est également utile pour d'autres systèmes d'évaluation qui encouragent l'utilisation de produits à contenu recyclé ou recyclable (ex : LEED), par exemple dans l'évaluation des critères de performance.

Une valeur environnementale

RECYC ECO offre une preuve tangible que les produits envoyés à la récupération deviennent réellement de nouveaux produits et bouclent la boucle du cycle du recyclage.

C-38 : au gouvernement du Québec de prendre le relais

Depuis l'adoption de la loi omnibus C-38, en juin dernier, le gouvernement du Canada a clairement renoncé à jouer un rôle pour protéger notre environnement. Cette loi, en plus d'affaiblir considérablement les règles en matière de protection de l'environnement et de développement durable, limite fortement la capacité des citoyens et des organisations telles que la nôtre à participer aux débats concernant ces enjeux cruciaux.

Un recul lors d'une ère de progrès

En cette époque qui voit le développement industriel, minier et pétrolier s'accroître à toute allure au Québec, il paraît plus important que jamais de protéger notre environnement afin que les prochaines générations de Québécoises et Québécois puissent en jouir au même titre que les précédentes. La loi C-38 va totalement à l'encontre de cette optique et des progrès effectués au cours des dernières décennies, en laissant la voie libre aux chercheurs de profits instantanés et en brimant le droit des citoyens de prendre part aux débats pour protéger leur environnement.

Alors que dans la grande majorité des états industrialisés, les gouvernements vont dans le sens du développement durable, d'une gestion viable des ressources naturelles et de la protection en général

de l'environnement, au Canada et par conséquent au Québec, nous reculons à grands pas et sacrifions la pérennité de la prospérité au profit d'un gain éphémère.

Au gouvernement du Québec de prendre le relais

Considérant le vide laissé par le gouvernement fédéral, nous urgeons le gouvernement du Québec de rapatrier ou d'inclure dans son cadre législatif les mesures de protection de l'environnement délaissées ou affaiblies par Ottawa et de rétablir le droit démocratique des citoyens et organismes de participer aux débats et de faire valoir leur position.

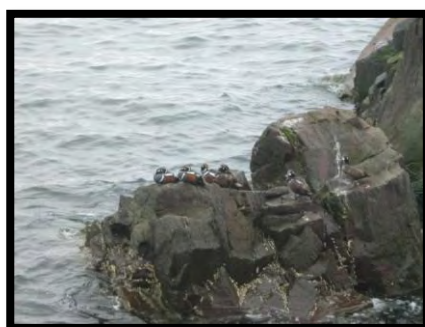
En espérant que le gouvernement provincial saisisse l'occasion de rendre au Québec ses lettres de noblesse en matière de protection de l'environnement et ainsi d'assurer un avenir florissant à ses citoyens.

La Pointe au Maquereau, une image vaut mille mots

Aux étés 2011 et 2012, le CREGÎM a effectué une caractérisation biophysique, ce qui a permis de procéder à l'inventaire des nombreuses richesses naturelles de l'endroit tant au niveau des poissons, des arbres que des oiseaux.

Suite à cet inventaire, le CREGÎM a consulté la population locale ainsi que certains organismes régionaux afin de mieux cerner les perceptions des gens face à la possibilité d'effectuer une mise en valeur de ce territoire faunique exceptionnel. Pour ce faire, au printemps 2012, le CREGÎM a mandaté le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD) pour réaliser un sondage auprès de la population locale. De plus, le 24 septembre dernier, deux consultations publiques ont été réalisées. Environ 25 personnes y ont participé dont plusieurs citoyens et représentants d'organismes comme la CREGÎM, le MRNF, la MRC Rocher-Percé, la municipalité de Port-Daniel-Gascons, etc.

Nous travaillons actuellement à compléter le plan directeur d'aménagement de la Pointe au Maquereau qui sera remis au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune avant la fin de l'année 2012.



Nos partenaires dans cette belle aventure

Conférence régionale des Élu(e)s Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 Environnement Canada
 Ministère des Pêches et Océan
 Conseil de l'eau Gaspésie Sud
 Municipalité de Port-Daniel-Gascons
 Club Ornithologique de la Gaspésie
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 ZIP Baie des Chaleurs
 MRC Rocher-Percé
 Municipalité de Chandler
 Service canadien de la Faune
 Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable
 Association touristique régionale de la Gaspésie



Des bacs bruns dans la MRC Rocher-Percé



Depuis peu, les résidents de la MRC Rocher-Percé peuvent disposer de leurs déchets organiques de manière plus écologique. En effet, des bacs bruns destinés à ces fins sont maintenant recueillis et près de 8000 foyers en disposent dans la MRC. L'utilisation de ces bacs, en plus de favoriser l'environnement, présente également un avantage économique indéniable puisque les matières résiduelles collectées dans la MRC sont enfouies au lieu d'enfouissement technique de Gaspé et parcourent donc un trajet d'environ 100 km pour arriver à destination. Pour ce qui est des inquiétudes exprimées par certains citoyens quant aux odeurs que ces bacs pourraient entraîner, voici quelques trucs pratiques qui peuvent les limiter :

- Placer du papier journal dans votre bac de comptoir afin d'absorber les liquides
- Disposez de votre bac brun à toutes les collectes, même si celui-ci n'est pas plein
- Congelez les viandes et résidus marins jusqu'au jour de la collecte
- Enveloppez les restes de viandes et poissons dans du papier journal
- Rincez votre bac brun avec de l'eau et du savon (ou du vinaigre) de temps à autres
- Alternez les couches humides (résidus de cuisine) et les couches sèches (feuilles mortes, copeaux de bois, etc.)

Pour savoir quand s'effectue la collecte dans votre secteur, vous pouvez consulter le calendrier des collectes sur le site Internet de la MRC :

http://www.mcrocherperce.qc.ca/images/stories/PDF/Horaire_collecte/Calendrier_de_collecte_2012.pdf

Semaine de la coopération, du 14 au 20 octobre 2012.

En 2012, le mouvement coopératif et mutualiste québécois célèbre la 58^e Semaine de la coopération. Elle se déroule du 14 au 20 octobre et la Journée internationale des coopératives d'épargne et de crédit se tiendra ce jeudi, 18 octobre.

Animés par les valeurs que sont la prise en charge, la responsabilité personnelle et mutuelle, la démocratie, la

g c `] X U f] h f ž ` ` Ð Y b h f U] X Y ž ` ` Ð f [U `] h f ` Y h ` ` f i f e i] h f ž ` X Y g ` \ c a a Y g ` \ W c d f f U h] j Y ` U i ` a `] `] Y i ` X i ` %- Y ` g] , W ` Y " ` 7 Y h h Y ` Z c f a Y ` X Ð Y b h f Y d f] g

mondialement :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| < Adhésion volontaire et ouverte à tous | < Autonomie et indépendance |
| < Pouvoir démocratique exercé par les membres | < Éducation, formation et information |
| < Participation économique des membres | < Coopération entre les coopératives |
| | < Engagement envers la communauté |

Rappelons-nous aussi que 2012 est **l'année internationale des coopératives**. C'est d'ailleurs dans cet optique que la Coopérative de développement régional Gaspésie-Les Îles (CDR), sous la supervision du directeur général Jean-Guy Mazerolle, nous livrait le Forum régional sur la coopération. C'est après plusieurs mois de travail qu'a eu lieu, le 19 septembre dernier, sous l'œil ravi des participants, l'évènement tant attendu.

Chasse à l'original : Sondage



Le Consortium en foresterie Gaspésie-Les-Îles est présentement en train de réaliser une étude sur la valeur de la chasse à l'original en Gaspésie en collaboration avec l'Université Laval. Pour cette étude, nous sollicitons la participation des chasseurs d'originaux qui chassent en Gaspésie afin de mieux connaître la façon dont les adeptes effectuent ce sport et avoir également leurs avis sur sa valeur économique en Gaspésie. Le sondage doit être rempli pour la **saison complète de chasse à l'original 2012 en Gaspésie**.

Le sondage peut-être rempli en ligne sur le site web du consortium : www.mieuxconnaitrelaforet.ca

Des versions papiers sont aussi disponibles. Si vous en désirez, veuillez communiquer avec Hironnelle Varady-Szabo par courriel : hironnelle.varady@mieuxconnaitrelaforet.ca ou par téléphone : **418-368-5166**.

Remplir ce questionnaire ne prendra que quelques minutes et servira à valoriser cette activité en région. Vos réponses resteront confidentielles. Les résultats de ce sondage pourront être consultés au printemps 2013 sur le site web du Consortium en foresterie : www.mieuxconnaitrelaforet.ca

N'hésitez pas à contacter le consortium si vous avez des questions! Et surtout faites s.v.p. passer ce message dans vos réseaux de contacts !

Le Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure (CBVRB) félicité par le MDDEFP



Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a profité de la tenue d'une rencontre de la Table de concertation du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS), le 16 octobre dernier, pour remettre au CBVRB une attestation de conformité pour le dépôt de leur Plan directeur de l'eau (PDE).

Le CBVRB, créé à la suite de l'adoption de la Politique de l'Eau qui identifiait à l'époque 33 rivières prioritaires dont la Bonaventure, s'est retrouvé orphelin et sans budget après le redécoupage géographique d'il y a quelques années. Rappelons également que suite à ce redécoupage cartographique de l'ensemble du Québec en bassins versants, la Gaspésie a vu naître sur la péninsule, deux nouveaux organismes de bassin versant, soit le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS) et le Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie.

C'est avec la complicité étroite du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud, que le CBVRB a réussi à terminer et à déposer au MDDEFP son propre PDE, après plusieurs années de durs labeurs et un sérieux manque de ressources humaines et financières. Ces efforts sont maintenant récompensés. Quant au CEGS, il prévoit déposer son PDE en mars prochain, selon le dernier échéancier prévu.

Sur la photo, nous pouvons voir de gauche à droite, messieurs André Beaulieu du MDDEFP, Ronald Cormier, président ex-officiels du CBVRB (en l'absence du président actuel, Bernard Arsenault) et Éric Boudreau, président du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud.

Une cimenterie : oui, mais pas à n'importe quel prix

À la lecture des derniers sondages publiés dans les médias, on constate que la grande majorité de la population gaspésienne est favorable à l'implantation d'une cimenterie à Port-Daniel-Gascons. On note toutefois qu'une grande partie des répondants ne se considère pas assez informée pour émettre une opinion éclairée. L'annonce récente faite par le nouveau PDG de Gisement McInnis, Christian Gagnon, à l'effet qu'une rencontre d'information publique sera tenue avant la mise en marche du projet constitue certainement un pas dans la bonne direction.

L'impact économique potentiel de ce projet d'envergure étant certainement souhaité par tous les citoyens environnants, il existe tout de même des préoccupations émises par plusieurs citoyens et groupes environnementaux quant aux conséquences possibles sur notre environnement ainsi que sur les secteurs économiques qui en dépendent. Voici quelques-unes de ces préoccupations :

Santé et environnement :

- < Quels impacts ont été prévus pendant la phase de construction? Y aura-t-il du dynamitage? Si oui, à quelle fréquence?
- < Combien de bâtiments et de chemins seront construits, où seront-ils situés?
- < Quels impacts seront associés aux installations portuaires? une modélisation a-t-elle été faite en tenant compte des courants dominants?
- < S'il y a naufrage d'un navire chargé de ciment ou d'intrants destinés à la combustion ou toute autre contamination inattendue, quels seront les impacts et quelles sont les mesures prévues par le promoteur pour les atténuer?
- < Le processus de fabrication utilise-t-il de l'eau? Compte-t-on utiliser le petit lac qui se trouve à proximité?
- < Y aura-t-il des infrastructures ou des tuyaux à proximité du lac situé non loin? Si oui, quels seront leur contenu?
- < Y aura-t-il des infrastructures ou des tuyaux à proximité de la mer, si oui quels seront leur contenu?
- < Quel sera l'impact des retombées sur la santé des populations humaines et animales et les écosystèmes à court, moyen et long terme?
- < L'étude d'impact a-t-elle été soumise à des observateurs compétents externes afin d'obtenir un avis indépendant?
- < Quels moyens le promoteur prendra-t-il pour mesurer les rejets atmosphériques et à quelle fréquence prendra-t-il ces mesures?
- < Quels seront les moyens de contrôle externe de ces retombées et par qui seront-ils effectués?
- < Quels seront les impacts sur les activités agricoles dans le secteur (cultures et élevages)?
- < Une modélisation a-t-elle été faite en considérant les vents dominants? (patron des retombées des particules)

Transport :

- < Tant en ce qui a trait au transport du produit fini que des intrants requis pour la combustion des fours, quel sera le trafic généré (nombre de bateaux, camions, trains) et son impact sur les infrastructures publiques (routes, voie ferrée, transport maritime), les populations qui les côtoient, les autres usagers, les écosystèmes?
- < Quels sont les risques reliés à ce trafic, principalement au niveau marin?
- < Sachant que les vraquiers qui transporteront le ciment devront se délester de leur ballast, quel en sera l'impact sur le milieu marin? D'où proviendront ces bateaux?

Économie :

- < Quels efforts seront consentis pour créer des emplois locaux? Dans quelle proportion les postes pourront-ils être comblés par des gens qui habitent actuellement la Gaspésie?
- < Quelles sont les retombées économiques totales prévues pour la région?
- < Combien d'emplois seront créés au total?
- < Quels sont les impacts prévus sur la concurrence (marché de l'emploi)?
- < Quelle part des profits sera réinvestie dans la région? Le promoteur a-t-il planifié des investissements sociaux, culturels ou autres dans la région?
- < Quels emplois déjà en place (ex. : la pêche) peuvent être menacés par l'établissement d'une cimenterie dans le secteur de Port-Daniel?

Acceptabilité sociale :

- < À quels niveaux sonores sont estimées les activités de jour et de nuit?
- < À quel point prévoit-on que les odeurs dégagées par la cimenterie pourraient incommoder les habitants du secteur?

Autres :

- < Quels seront les impacts sur le paysage?
- < Y aura-t-il démantèlement et réaménagement du territoire lors de la fermeture?
- < Une simulation visuelle a-t-elle été effectuée?

- < Quels engagements le promoteur a-t-il pris de ne brûler que les combustibles qui ont fait l'objet d'une analyse d'impact?
- < Quelles réglementations obligent le promoteur à ne pas utiliser d'autres combustibles que ceux qui ont fait l'objet d'évaluations environnementales et de santé?
- < Quels seront les sanctions prévues en cas de non respect de la réglementation?
- < L'impact cumulatif des divers projets industriels sur la table en Gaspésie (ex. : cimenterie, pétrole, alumine) a-t-il été analysé?
- < Est-ce que le promoteur mettra une somme en fidéicommis pour remettre les lieux en état lorsqu'il fermera? Le cas échéant, à quel moment mettra-t-il cette somme en fidéicommis?
- < Quel sera l'impact sur la notoriété de la Gaspésie et les autres volets de l'économie gaspésienne (tourisme, agriculture, pêches)?

Bref, il est donc à souhaiter que ces préoccupations seront sérieusement considérées par le promoteur, les analystes qui accorderont les divers permis et nos leaders régionaux afin que ce projet s'harmonise avec notre environnement et nos valeurs, et que les gains que la cimenterie pourrait entraîner pour les générations actuelles ne deviennent pas des pertes pour les générations futures.

CREGÎM 2.0 : Suivez-nous sur les médias sociaux !



Nous vous rappelons que nous sommes maintenant présents sur les médias sociaux Twitter et Facebook. Visitez-nous pour être au fait des actualités environnementales.